



## Programme des Nations unies pour le Développement

**Forum : Programme des Nations Unies pour le Développement**

**Question : Comment consommer et produire l'alimentation de  
façon responsable ?**

**Soumis par : La délégation de Suède**

---

*L'Assemblée générale,*

*Réaffirmant* suivant l'article 1.3 de la Charte des Nations unies, que le but des Nations Unies est de réaliser la coopération internationale en résolvant les problèmes internationaux d'ordre économique, social, intellectuel ou humanitaire, en développant et en encourageant le respect des droits de l'Homme et des libertés fondamentales pour tous,

*Considérant* les précédentes résolutions portant sur le développement durable, notamment la résolution 66/288 du 27 juillet 2012, ainsi que la résolution 66/197 du 22 décembre 2011,

*Se référant* à la convention sur la biodiversité biologique entrée en vigueur le 29 décembre 1993 portant sur la protection, l'utilisation et la gestion de la biodiversité suivant les préoccupations relatives au développement durable,

*Tenant compte* de la déclaration de Rio promulguée suite à la conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement à Rio de Janeiro du 3 au 14 juin 1992, plus particulièrement du principe 3 : "Le droit au développement doit être réalisé de façon à satisfaire équitablement les besoins relatifs au développement et à l'environnement des générations présentes et futures", ainsi que le principe 4 : "Pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement et ne peut être considérée isolément.",

*Ayant examiné le rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) publié en 2019,*

*Alarmée par les statistiques suivantes : chaque année, près d'un milliard de tonnes de nourriture sont perdues ou gaspillées, soit un tiers de la quantité totale de nourriture produite dans le monde, nous utilisons près de 9 milliards de tonnes d'eau douce par jour, alors qu'un être humain sur quatre est sous la menace imminente d'une crise de l'eau,*

*Regrettant profondément, selon l'édition 2022 du rapport de l'Organisation Mondiale de la Santé concernant l'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde, qu'en 2021, quelque 2,3 milliards de personnes (29,3 pour cent de la population mondiale) étaient en situation d'insécurité alimentaire modérée ou grave,*

*Rappelant également la mesure 12.3 de l'Objectif de développement durable numéro 12 : d'ici à 2030, réduire de moitié à l'échelle mondiale le volume de déchets alimentaires par habitant au niveau de la distribution comme de la consommation et réduire les pertes de produits alimentaires tout au long des chaînes de production et d'approvisionnement, y compris les pertes après récolte,*

*Remerciant le PNUD pour son travail précédemment effectué en matière de développement durable et responsable, mais aussi les membres du parlement européen pour leurs contributions et leurs engagements,*

1. *Exhorte l'amélioration et la démocratisation des processus de revalorisation des déchets alimentaires ;*
  - a. *En réduisant le coût d'achat et d'installation des infrastructures permettant le recyclage des déchets ;*
  - b. *En sensibilisant la population aux bonnes pratiques en matière d'hygiène et d'assainissement ;*
2. *Déclare vouloir intensifier la recherche dans le secteur de l'agroalimentaire afin de trouver le plus rapidement possible des moyens efficaces, sains et durables de produire une quantité suffisante de nourriture tout en réduisant les impacts néfastes sur les écosystèmes ;*
3. *Se déclare satisfait qu'environ 90 % des pays indiquent que l'éducation au développement durable et l'éducation à la citoyenneté mondiale sont au moins partiellement intégrées dans les lois et politiques nationales en matière d'éducation, dans les écoles primaires et secondaires ;*

4. *Prôge* la sensibilisation et l'éducation à une consommation et production d'avantage responsable, mais aussi rendre compte du rôle et de l'importance de chacun dans la transition écologique ;
5. *Recommande* de favoriser une consommation en circuit court, locale et par conséquent permettant de réduire la pollution liée au transport des marchandises ;
  - a. En octroyant des aides financières aux petites structures agraires ;
  - b. En favorisant le développement des Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP) ;
  - c. En incitant la population à acheter des produits directement auprès des producteurs ;
6. *Propose* la mention sur les emballages produits de la quantité de dioxyde de carbone libéré lors du transport et de la production de celui-ci ;
7. *Encourage* à l'échelle internationale les initiatives sociales visant à produire de la nourriture de manière saine et autonome comme les potagers partagés, les collectivités ;
8. *Invite* les États membres de l'ONU à favoriser l'agriculture raisonnée et biologique ;
9. *Exige* que l'utilisation de pesticides jugés néfastes pour la santé humaine, l'environnement et les sols soit définitivement stoppée d'ici à 2030, pour s'abstenir de toute utilisation de pesticides, il est recommandé :
  - a. Utiliser des produits de biocontrôle : recours à des organismes vivants, à l'utilisation de médiateur chimique (phéromones) ou encore à l'utilisation de substances naturelles ;
  - b. Optimiser le choix des semences en fonction du climat de la zone d'exploitation ;
  - c. Développer l'agriculture digitale, qui permet d'agir avec précision sur l'ensemble des paramètres des cultures, dont leur traitement ;

10. *Adjure* les États membres de l'ONU de rester diligemment préoccupés par la question de production et consommation responsable.

---